



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2020

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur les visioconférences:
 - des Ministres des affaires étrangères germanophones du 21 avril 2020,
 - du Conseil "Affaires générales " et du Conseil "Affaires étrangères" du 22 avril 2020
2. Adoption des projets de procès-verbaux des 13 et 21 janvier 2020, 10 février 2020 (no. 22 et 23), 26 février 2020, 9 et 10 mars 2020, 6 et 8 avril 2020
3. Documents transmis par les institutions européennes du 18 au 24 avril 2020
4. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Octavie Modert, remplaçante de M. Laurent Mosar

Mme Rita Brors, Mme Elisabeth Funk, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Laurent Mosar

Mme Monica Semedo, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur les visioconférences:

- des Ministres des affaires étrangères germanophones du 21 avril 2020,
- du Conseil "Affaires générales " et du Conseil "Affaires étrangères" du 22 avril 2020

Au début de la visioconférence, le Ministre évoque la décision de la Commission européenne de débloquer 540 milliards d'ici 2025 pour faire face à la crise économique liée au COVID-19. Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le « Recovery Fund ». La Commission européenne a reçu le mandat d'élaborer une proposition pour le 6 mai 2020.

Réunion des Ministres des affaires étrangères germanophones du 21 avril 2020

Outre le Ministre des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois ont participé à cette visioconférence les Ministres allemand (Heiko Maas), autrichien (Alexander Schallenberg), suisse (Ignazio Cassis) et le Ministre du Liechtenstein (Katrin Eggenberger).

En Autriche, les commerces ont repris leurs activités. De grands événements ont été annulés.

En Suisse, le gouvernement estime que le PIB baissera de 7%. L'état fédéral n'est pas compétent pour fixer la date de la réouverture des écoles, cette décision étant prise au niveau des cantons. Comme le Luxembourg, la Suisse est concernée par le problème de la mobilité des frontaliers. Ceci concerne notamment 150.000 personnes dans la région de Genève.

Liechtenstein a rouvert les commerces, les écoles reprenant le 11 mai 2020.

Le Ministre luxembourgeois a souligné que la fermeture de la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg reste sans logique, les deux pays ayant pris des mesures similaires pour endiguer la diffusion du virus COVID-19.

Le taux de la transmission de l'infection par personne en Allemagne se situe à 0,7%. Le 1^{er} juillet 2020, l'Allemagne reprendra la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. De nombreuses réunions de ministres se tiendront par visioconférence. Deux sujets seront prioritaires, à savoir les négociations sur les relations futures avec le Royaume-Uni et le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne.

Conseil des Affaires générales du 22 avril 2020

Le Ministre informe que l'ordre du jour du Conseil des Affaires générales (CAG) du 22 avril 2020 était prédominé par la crise liée au COVID-19. Le Commissaire Sefcovic a caractérisé la fermeture des frontières intérieures dans l'espace Schengen comme étant problématique. Des dispositions ont été prises pour permettre la libre circulation des biens, ce qui est particulièrement important pour le secteur de la Santé. 140 millions d'euros seront mis à disposition pour la recherche d'un vaccin. Une conférence des donateurs destinée à l'industrie pharmaceutique, des fondations privées et autres organismes sera par ailleurs organisée le 4 mai 2020. La

Commissaire Jourova a insisté sur la liberté de la presse et le maintien de l'état du droit dans l'UE. La Hongrie a été critiquée par le Commissaire Reynders pour avoir adopté des mesures d'état d'urgence illimitées dans le temps.

Le Ministre insiste à ce que les quatre libertés du marché unique soient remises en vigueur aussi vite que possible. Si l'état actuel restait en vigueur trop longtemps, il serait très difficile de continuer à défendre les principes de l'Union européenne.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La décision sur la réouverture de la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg sera prise par le « Corona-Kabinett » à Berlin. Le Ministre Asselborn est intervenu auprès du gouvernement allemand à ce que ceci se fasse aussi rapidement que possible. La fermeture des frontières n'a aucun effet permettant d'endiguer la pandémie. Surtout les frontaliers et les agriculteurs subissent les effets négatifs de la fermeture de certains postes de frontière.

L'article 7 du Traité permet de sanctionner un Etat membre pour non-respect de l'état de droit. Or, une telle décision doit être prise à l'unanimité moins une voix. Un autre moyen de réagir est de fixer une conditionnalité dans le cadre financier pluriannuel, ce qui est soutenu par le Luxembourg.

Une coordination technique dans le domaine de la Santé se fait au niveau de l'Union européenne. L'article 156 du Traité fixe les compétences dans ce domaine. Le problème de la dépendance de l'UE de certains pays asiatiques en ce qui concerne l'approvisionnement pharmaceutique devra être débattu.

Les négociations sur les futures relations avec le Royaume-Uni n'ont pas été abordées au Conseil. Selon le député européen Christophe Hansen, les négociations s'avèrent difficiles et décevantes, le Royaume-Uni ne faisant aucun pas en avant. M. Goerens constate que le Royaume-Uni ne respecte plus la déclaration politique signée en octobre 2019. Le sujet des futures relations avec le Royaume-Uni figureront probablement à l'ordre du jour d'un prochain Conseil en mai 2020.

Conseil des Affaires étrangères du 22 avril 2020

Le Ministre informe que 500.000 citoyens européens bloqués dans des pays tiers à cause des mesures prises dans le cadre de la protection contre le COVID-19 ont été rapatriés. Entre 100.000 et 150.000 restent encore à rapatrier. Le rapatriement s'est fait dans un esprit de coopération avec l'aide de la Commission européenne. Le Luxembourg a effectué des vols vers le Cabo Verde pour rapatrier des citoyens luxembourgeois et allemands. 150 personnes, dont des Allemands, des Belges et des Français, restent encore à rapatrier de cette destination. Le Luxembourg essaye de répondre au mieux aux demandes d'autres Etats membres de rapatrier leurs citoyens. Une cellule diplomatique a été mise en place pour organiser ces rapatriements.

Les Ministres des Affaires étrangères ont par ailleurs constaté que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doit être soutenue. Ceci est aussi dans l'intérêt des pays vulnérables en Afrique.

L'Union européenne débloque 35 millions d'euros pour l'opération IRINI en Libye. Le Luxembourg y apporte son soutien en mettant à disposition 100 heures de vol d'avion.

Il est difficile d'établir un dialogue avec la Turquie sur les forages dans les eaux maritimes devant la Grèce et Chypre. Au Conseil, il n'a pas été possible d'adopter une déclaration contenant un message clair à ce sujet. Le Luxembourg soutient la Grèce et Chypre en la matière.

En ce qui concerne le conflit entre l'Ukraine et la Russie, la libération de prisonniers de guerre est un élément positif. Or, les combats au Donbass et à Lougansk continuent. Le Luxembourg participe à la mission de monitoring en Ukraine avec un jeune professionnel. Par ailleurs, le Ministre espère qu'une réunion dans la composition « Normandie » pourra avoir lieu.

Le Ministre fait savoir que le danger d'une annexion de la Vallée du Jordan par Israël est réel. Or, une telle mesure ne pourra pas être tolérée.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère que le Conseil n'a pas pris de position commune concernant la Vallée du Jordan. Le Ministre souligne qu'une annexion par Israël conduira à une situation difficile, la Vallée du Jourdan n'étant pas reconnu par la communauté internationale comme territoire appartenant à Israël. Le Haut Représentant de l'UE a par ailleurs fait une déclaration afférente.

L'Allemagne est prête à accueillir un total de 500 mineurs non accompagnés des camps sur les îles grecques. D'autres Etats membres ayant fait des déclarations dans ce sens, mais qui n'ont pas encore entamé d'actions concrètes, sont la France, la Finlande, l'Irlande et le Portugal.

Le Ministre propose de traiter le sujet des mesures contre l'infection au COVID-19 dans les foyers pour demandeurs de protection internationale au cours d'une prochaine réunion de la Commission. Les personnes vulnérables se situant dans ces structures sont isolées des autres personnes selon des mesures prises en coopération avec l'inspection sanitaire. Des problèmes interviennent comme par ailleurs partout où un certain nombre de personnes vivent dans un espace limité.

Il s'avère en réponse à une question concernant le siège de la « Food and Health Agency » que le Luxembourg insiste sur le respect de l'accord de 2015 sur le siège des institutions européennes au Luxembourg.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des 13 et 21 janvier 2020, 10 février 2020 (no. 22 et 23), 26 février 2020, 9 et 10 mars 2020, 6 et 8 avril 2020

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. Documents transmis par les institutions européennes du 18 au 24 avril 2020

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Les membres de la Commission s'échangent sur le meilleur moment d'entendre et de

discuter sur la déclaration sur l'état de la nation respectivement la déclaration sur la politique étrangère et européenne en séance plénière. Il est rappelé que les quatre projets de loi 7457, 7460 (accords avec le Canada), 7458 et 7459 (accords avec Singapour) sont encore pendantes pour être discutés et votés en séance plénière.

Luxembourg, le 27 avril 2020

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten